Bertrand Moquay, président de l'Appa « Répondre aux questions des gestionnaires »

L'Association des ports de plaisance de l'Atlantique, reconnue officiellement par le ministère depuis cet été, regroupe désormais 38 ports français et sept ports basques espagnols.

Quels sont les buts visés par l'Appa ?

Nous sommes avant tout une plate-forme ouverte d'échanges de retours d'expérience Nous pouvons ainsi apporter à nos membres des éléments de réponse, comparatifs, juridiques ou pratiques, susceptibles de les aider dans leur gestion quotidienne. Depuis cet été, nous sommes reconnus par le ministère, ce qui permet à l'Appa d'être associée à toutes les réflexions des administrations et organismes associés, comme le Codcap pour le prochain appel à projet « Port exemplaire », le Conseil maritime de façade sud Atlantique, etc. Cette reconnaissance permet aussi à l'association de porter la parole de nos membres auprès des institu-

66

Échanger des bonnes pratiques.

7

L'association vient de fêter ses dix ans. Comment son organisation a-t-elle évolué au cours de cette décennie ?

L'embauche d'un permianent, depuis la fin du premier trimestre de cette année, a permis de mieux nous structurer et de développer un certain nombre d'actions, d'en renforcer les contenus et de finalser les échanges quil étalient en curs. En une année, dix ports supplémentaires sont venus nous rejoindre, dont Port Olona, célèbre pour la course du Vendée Globe, qui entre par alleurs au consoil d'administration de l'association. Au total, nous représentors, de Pornichet à Hendaye, pas moins de 27 500 anneaux et bouées.



L'association participe à des opérations de sensibilisation au port

Quelle démarche suivezvous pour enrichir les contenus?

Nous nous appuyons avant tout sur les compétences de nos membres qui en tant que destionnaires, ont eu à traiter tel ou tel type de dossier, avec l'aide de tel ou tel cabinet juridique, avec tel expert, etc. Il s'agit pour l'essentiel de la mise en commun de retours d'expérience, permettant de donner la référence d'un texte officiel, un contact utile... Au final, l'idée est d'échanger des honnes pratiques, mais chaque gestionnaire est libre de ses choix et il peut faire ce qu'il veut de nos aides et conseils, sachant que la réactivité est une clé essentielle pour aider à la nrise de décision.

Concrètement, comment sont exploités ces retours d'expérience ?

À partir des questions cosées par les ports, nous mettons en place des groupes de travail, chacun en charge d'un sujet thématique et très concret. Un groupe a ainsi travaillé à la gestion des idles d'attente, y compris dans le cadre du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et de sports nautiques, où l'Appa est représentée.



Nous rédigeons un contrat-type d'emplacement.

33

En collaboration avec la SNSM, nous avons contribué à l'opération de sensibilisation au port de la brassière. Un autre ornupe s'est intéressé aux pro-

blèmes du dragage, toujours sur la base de retours d'expérience - les solutions alternatives, les contraintes environnementales et juridiques... - en veillant à rester au plus près des besoins des gestionnaires. Pour eux, la question du dragage est centrale car son coût est conséquent et pèse sur l'économie des ports. Au-delà d'un certain volume de sédiments, l'ingénierie d'accom pagnement devient très lourde puisqu'elle doit répondre aux exigences multiples de la loi sur l'eau, des zones Natura 2000, des parcs marins... En partenariat avec nos amis bretons de l'APPB, nous avons, en avril dernier, organisé à Nantes une journée d'information et d'échange sur ce thème qui a réuni près de 150 gestionnaires, experts et ins-

Pour communiquer le fruit de vos réflexions, vous publiez des documents divers...

Afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques, par exemple, nous avons corédigé un guide de préconisation des longueurs de bateau dans les ports. Un autre sur les économies et la gestion de fluides, eau et électricité doit voir le jour en 2015. La simple temporisation des bornes électriques, par exemple, a permis de diminuer sensiblement les incendies à bord. Nous allons également rédiger une proposition de contrat-type d'emplacement que chaque gestionnaire pourra adapter à ses besoins Enfin le dernier sujet en cours me concerne très directement puisqu'il s'agit d'un guide préventif utile en cas de tempête de type Xynthia, une expérience, avant, pendant et après, que j'ai connue au port de La Rochelle. Sa rédaction est en cours et le document devrait être diffusé dès le printemps prochain

La question des bateaux de servitude utilisés dans l'enceinte des ports de plaisance n'est pas clairement résolue à ce jour. Quelle est votre position sur le sujet ?

Suite à la proposition de la direction des Affaires maritimes, qui laisse au gestionnaire le soin d'autoriser le personnel à utiliser des navires de servitude immatriculés en pro, l'Appa a fait une double demande d'évolution. Lorsqu'un gestionnaire confie la conduite d'un véhicule terrestre à un salarié, ce n'est pas lui, mais l'État, qui l'a habilité à la conduite d'un véhiculé.



Créer un brevet de conduite des servitudes.

L'association propose donc de order un brevet spécifique de conduite des servitudes, obtenu à la suite d'une formation courte et adaptée aux saisonniers, prise en charge par l'employeur. Elle demande aussi une application uniforme et une simplification des équipements de sécurité de ces navires, utilisée à plus de 90 %

dans un espace protégé, à l'in-

térieur des digues.

Propos recueillis par Jean-Yves POIRIER



« En partenariat avec l'APPB, nous avons organisé en avril une journée sur le thème du dragage qui a réuni près de 150 professionnels », se félicite Bertrand Moquay.